



## Comité Régional de Tir à l'Arc Région Sud-PACA



Guide des Formations 2022

# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## Sommaire

ASSISTANT ENTRAINEUR.....	3
ENTRAÎNEUR FEDERAL .....	4
FORMATION CONTINUE.....	7
MODULES COMPLEMENTAIRES .....	8
C.Q.P. « Animateur tir à l'arc ».....	10
C.Q.P. « Technicien Sportif » .....	12
FORMATION ARBITRE .....	13
RENSEIGNEMENTS .....	14
LABELISATION .....	15



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

Vous souhaitez structurer l'encadrement au sein de votre association :

- Il y a dans votre club, des adhérents motivés et souhaitant s'investir auprès des archers débutants ou confirmés
- Vous avez des entraîneurs diplômés souhaitant réactualiser leurs connaissances afin d'être toujours plus efficace

Le Comité Régional PACA de tir à l'arc vous propose plusieurs formations en accord avec la réforme des diplômes fédéraux initiés par la FFTA :

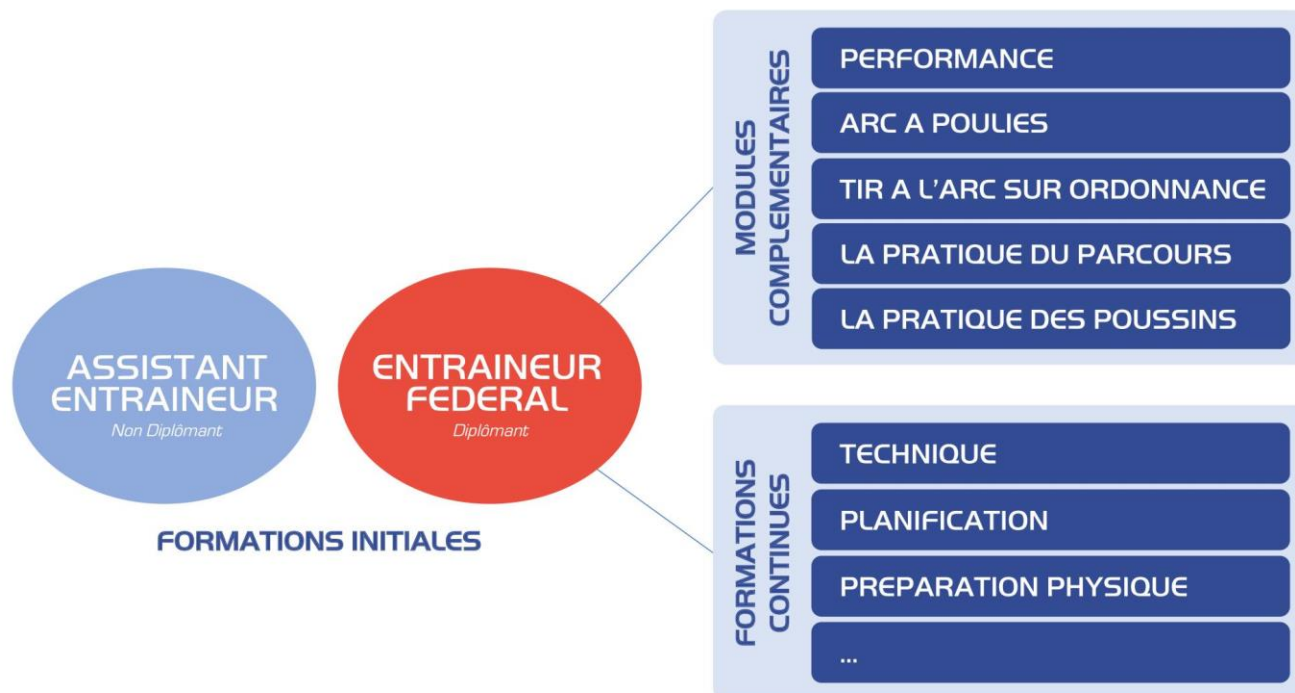
- Formation Assistant Entraîneur
- Le diplôme d'Entraîneur Fédéral
- Les Modules Complémentaires
- La formation continue
- Le Certificat de Qualification Professionnelle

Schéma des Formations Fédérales

**Assistant Entraîneur** : formation non-diplômante sur l'accompagnement et soutien à l'équipe d'encadrement.

**Entraîneur Fédéral** : objectif de développer les compétences à l'enseignement du tir à l'arc. Il prend en charge un public de débutants. Il structure son intervention de façon à ce que les licenciés progressent dans leur pratique. Il a vocation également à entraîner des archers compétiteurs et les amener à atteindre leurs objectifs compétitifs.

**Les modules complémentaires** : ils constituent une offre supplémentaire de formation continue. Les thématiques sont déterminées par la fédération. L'objectif étant de transmettre des compétences dans les domaines spécifiques



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## ASSISTANT ENTRAINEUR

L'assistant entraîneur, intervient dans les clubs affiliés à la FFTA au sein de l'équipe technique du club. A ce titre, sous l'autorité des dirigeants du club et sous la responsabilité pédagogique des encadrants diplômés, l'assistant exerce les activités suivantes :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants.
- Participer à l'animation de la vie du club.
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.
- Assiste l'entraîneur responsable de la séance

### 1) But :

Seconder l'équipe d'entraîneur dans son activité d'encadrement

Acquérir des connaissances et développer des compétences en vue de préparer la formation E.F

### 2) Contenus :

- ACCUEIL : Il est en mesure d'accueillir, de renseigner et guider les licenciés au sein de la structure.
- MATERIEL : il s'assure de la mise à disposition d'un matériel adapté et en état de fonctionner.
- SECURITE : il veille au bon déroulement des séances au sein de son club.
- ASSISTE : Il relaye les premières consignes de l'entraîneur référent auprès des archers débutants

### 3) Conditions d'entrée en formation :

- Être licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir 14 ans minimum à la date de la formation
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

### 4) Le prix de cette formation :

50€ pour les 3 journées de formation

Cette formation n'est pas sanctionnée par un examen, un certificat de participation sera délivré

- Prévoir : matériel de tir (arc d'initiation avec viseur, palette et dragonne), une tenue de sport, élastique, de quoi prendre des notes
- Repas et Hébergement à la charge des stagiaires

### 5) Inscription :

Via l'espace licencié sur le site de la F.F.T.A : Avant le début de la formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

Date limite d'inscription : 1 janvier 2022

### 6) Dates de la formation :

- 3 journées de formation :

Journée 1	Journée 2	Journée 3
16 janvier	05 février	06 février
Au sein des clubs de la région (lieu à définir selon le club des candidats)		



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## ENTRAÎNEUR FEDERAL

Au sein de l'équipe technique du club (BEES et/ou cadres fédéraux), le titulaire du diplôme d'Entraîneur Fédéral contribue à la formation initiale des archers dans les clubs affiliés à la FFTA. Il intervient auprès des archers du début de l'apprentissage ainsi que sur la pratique compétitive.

### 1. But

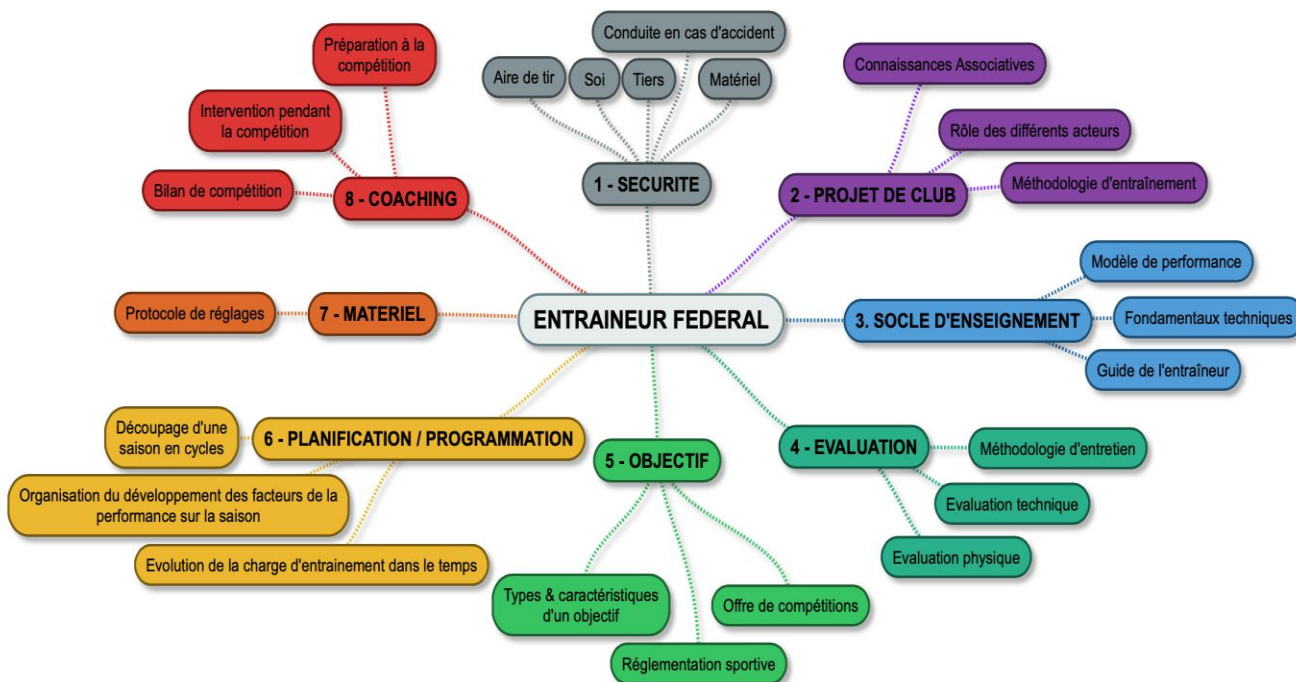
- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- Initier et faire progresser les archers.
- Coacher en compétition.
- Gérer, entretenir et régler le matériel mis à la disposition
- Participer à l'animation de la vie du club.
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.



### 2. Contenu

La formation est organisée en 3 temps :

- Un temps d'instruction composé d'une journée de préformation et de 4 week-end de formation étalé sur l'année
- Un temps de formation sur le terrain lors d'un stage et d'une compétition à définir avec l'équipe pédagogique
- Un de formation pratique où le candidat éprouvera ses enseignements avec des archers de sa structure qu'il entrainera entre le début de saison et la certification



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## 3. Conditions d'entrée en formation et de présentation à l'examen :

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

		Classique	Poulies	' BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
T.A.E international	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240
3D av 01/09/2016	H	/	680	510
	F		640	490
3D av 01/09/2016		Arc Traditionnel	Sans Viseur (BB – Arc Nu)	Tir Libre
	H	240	306	408
	F	210	294	384



- Fournir au comité la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire.
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat
- Avoir 16 ans minimum à la date de l'examen
- Justifier d'une participation complète à la formation

## 4. Le prix de cette formation

- Coût à la charge du stagiaire : **150 €**
- Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.

## 5. Inscription

Via l'espace licencié sur le site de la F.F.T.A : Avant le début de la formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

Date limite d'inscription : 1 janvier 2022



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## 6. Dates

- 2022 : préformation + 4 weekends de formation :

Journée : préformation	WE 1	WE 2	WE 3	WE 4
09/01/22	29/01/22 30/01/22	12/02/22 13/02/22	19/03/22 20/03/22	17/09/22 18/09/22
f.o.a.d et en club	Au sein des clubs de la région (Lieu à définir selon le club des candidats)			

- 2022-2023 : formation pratique sur le terrain :

Pratique Entraînement	Pratique en Compétition
1 stage	Selon calendrier
PPD ou PPR	(T.R.J / D.R / C.R)

- 2022-2023 : lors de la mise en pratique en club

Accompagnement
Le stagiaire est considéré comme « Aspirant E.F » et peut bénéficier d'un accompagnement en participant aux stages organisés au sein des CD et/ou aux stages PPR avec des jeunes archers qu'il entraîne.
Stages

- Le candidat s'engage à suivre des archers de son club sur des compétitions T.A.E labélisées région PACA (T.R.J, D.R ou C.R).**
- Le candidat devra participer à au moins un stage organisé par son C.D ou C.R**
- Examen : printemps 2023 pour permettre au candidat de dérouler et mettre en pratique sa formation.
- Prévoir : matériel de tir (arc d'initiation avec viseur), une tenue de sport, élastique, de quoi prendre des notes

# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## FORMATION CONTINUE

A destination des entraîneurs diplômés afin d'améliorer et/ou maintenir leur niveau de connaissance et compétence en lien avec les directives fédérales.

Ces formations permettent d'être déclarées comme entraîneur « actif » auprès de la F.F.T.A avec tout ce que cela implique : accès terrain lors des compétitions, labellisation, subventions ...

### 6. Modalités

Plusieurs possibilités :

- Les stages sportifs (C.D ou Comité Régional) : les entraîneurs dont les clubs prennent part aux stages sur l'ensemble de la saison et qui accompagneront leurs archers lors des stages valideront automatiquement leur formation continue
- Les formations continues proposées par le Comité Régional (spécifique, module Poussin...)
- Suivi club : en fixant un rdv avec un cadre de l'E.T.R pour un suivi lors d'une séance d'entraînement.

### 7. Le prix de cette formation

- Stage : Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.
- Modules : Dans le cas d'une participation à une session de formation continue le tarif dépend de la thématique et de la durée de la formation.
- Suivi : Dans le cas d'un suivi club : 100€ + frais de déplacement du cadre

### 8. Inscription

Selon la formule choisie :

- Stage : contacter le C.T.R pour convenir de la participation à un ou plusieurs stages
- Modules : via l'espace licencié
- Suivi : contacter le C.T.R pour convenir d'une date

## Lutte Contre les Violences dans le Sport





# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## MODULES COMPLEMENTAIRES

### 2. But :

Les modules complémentaires ont pour objectifs de développer les connaissances et compétences des diplômés Entraîneurs 1, 2 et Entraîneurs Fédéraux dans des domaines qui ne sont pas abordés en formation initiale.

### 3. Contenus :

A ce titre, cette formation prend la forme d'un apport théorique suivi d'une mise en situation pratique. Le suivi de cette formation permet à l'entraîneur de prolonger son statut « actif » pendant 3 ans.

Thématique	Durée minimum de formation	Compétences développées
Les poussins	7h	Appréhender les spécificités du public poussin pour être capable de l'encadrer avec efficacité
L'arc à poulies	7h	Réglage d'arc – Initiation – Entraînement
Le parcours	7h	Appréhender les spécificités du tir de parcours pour pouvoir l'enseigner
Le sport sur ordonnance	41h	Encadrer en club un public atteint d'une pathologie de longue durée
La performance*	21h	Préparer les archers à atteindre leurs objectifs compétitifs

### 4. Conditions d'entrée en formation :

- Être licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Être titulaire d'un diplôme fédéral (E.1, E.2 ou E.F)

### 5. Le prix de ces formations :

Thématique	Durée minimum de formation	Tarif
Les poussins	7h	15 €
L'arc à poulies	7h	15 €
Le parcours	7h	15 €
Le sport sur ordonnance	41h	100 €
La performance*	21h	



### 6. Inscription :

▪ Modules Poussin ; Arc à Poulies et Parcours : Le calendrier et l'emploi du temps des formateurs ne nous permet pas de proposer ces 4 modules chaque année. En 2022 c'est le Module Poussin qui sera proposé

Date limite d'inscription : 01 février 2022

- Module Sport Santé : Via l'espace licencié  
Date limite d'inscription : 01 février

# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## 7. Dates des modules complémentaires :

Cette saison 2022, c'est le module complémentaire « Poussin » qui sera proposé par le Comité Régional. La session aura lieu le dimanche 27 mars au sein des clubs de la région en fonction des lieux de résidences des inscrits et de la thématique retenue.

Le Module Sport Santé :

- Week-end 1 : 12-13 mars 2022
- Week-end 2 : 21-22 mai

## 8. Lieux des formations :

- M.C. Poussin : au sein des clubs de la région selon la répartition géographique des candidats
- Formation Sport Santé : C.R.E.P.S PACA site de Boulouris

## Les entraîneurs devant effectuer une formation continue en 2022

Nom	Prénom	Nom Club
ALLEGRIANI	ELISABETH	CIE DES ARCHERS DU PARC
BROCHART	PHILIPPE	ARC CLUB SANARY
CAUX	CLAUDINE	CIE VERDIEROISE DE TIR A L'ARC
CRENIER	DOMINIQUE	ASL - ARCHERS DE LA TOUR
FAVIER	ROBERT	LES ARCHERS DES TROIS LUCS
FISSEUX	JOELLE	COMPAGNIE D'ARC DE VEDENE
FOURNIER	THIERRY	LES ARCHERS LORGUAIS
GIDE	CLAIRE	MASSILIA ARC CLUB
ICARD	DANIEL	MON'ARC CLUB DE MONTEUX
LE COQ	GABRIEL	CIE TIR A L'ARC ROQUEBRUNE-LES ISSAMBRES
LOUP-DARIO	FLORENCE	ARCHERS ST JACQUES
PETITJEAN	JACQUES	COMPAGNIE D'ARC OLLIOULAISE
RENAULT	DELPHINE	FA NICE
STAINER	DOMINIQUE	ARC CLUB GARDEEN

## Journées à Thème

Certains Comités Départementaux proposent des formations d'archers, notamment sur le réglage du matériel. Ces formations sont ouvertes à tous les licenciés de la région, leur organisation est définie par chaque CD aussi nous vous invitons à vous rapprocher d'eux pour en connaître les modalités.

Comité Départemental	Site web
04 Alpes de Haute Provence	<a href="http://www.cd-04.org">http://www.cd-04.org</a>
05 Hautes Alpes	
06 Alpes Maritimes	<a href="http://cdarc06.fr">http://cdarc06.fr</a>
13 Bouches du Rhône	<a href="http://www.arc-cd13.fr">http://www.arc-cd13.fr</a>
83 Var	<a href="http://www.cdarc83.com">http://www.cdarc83.com</a>
84 Vaucluse	<a href="http://www.tirarcvaucluse.com">http://www.tirarcvaucluse.com</a>

# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## C.Q.P. « Animateur tir à l'arc »

Le titulaire du CQP (contrat de Qualification Professionnelle) pourra travailler jusqu'à 500 heures dans deux secteurs d'activités et pendant des périodes précises (du début des vacances de printemps jusqu'à la fin des vacances d'été) : dans le **secteur socio-éducatif** (ACCEM : Accueil Collectif à Caractère Éducatif des Mineurs) et les **structures de tourisme** (camping, station de montagne, station balnéaire, club de vacances)

### L'encadrement des séances d'animation Tir à l'Arc dans les accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs (ACCEM) a changé.

A ce jour, peuvent encadrer dans ces centres de vacances **contre rémunération ou bénévolement** :

- Les titulaires d'un Brevet ou d'un Diplôme d'Etat Tir à l'Arc
- Les titulaires du CQP Animateur Tir à l'Arc (dans la limite de ses prérogatives)
- Les fonctionnaires exerçant dans le cadre des missions prévues dans leurs fonctions.

### 1. Modalités

Pour obtenir ce CQP, nous proposons une formation de 120 heures (dont 80h en centre et 40h en situation professionnelle) pour les personnes en formation initiale (non pratiquant **ET** sans expérience d'encadrement). La formation est dispensée en centre de formation pour 80 heures sous forme de deux semaines de formation et un stage de mise en situation professionnelle de 40 heures sera exigé pour se présenter à l'examen.

Un [allègement de formation](#) est prévu pour les personnes ayant déjà un diplôme de niveau IV dans le champ du sport, un niveau de performance, un diplôme fédéral ou une expérience professionnelle validée par une carte professionnelle. Mais dans tous les cas, l'examen final reste obligatoire.

### 2. Contenu de formation (4 blocs de compétences)

- Bloc 1 : Accueil des publics avant, pendant et après la séance
- Bloc 2 : Encadrement de séance d'animation Tir à l'Arc
- Bloc 3 : Développement de projet Tir à l'Arc au sein de la structure
- Bloc 4 : Assurer une pratique sécurisée

Formation allégée de 40h (dans le cas de l'allègement)

Formation de 80h (Si vous ne bénéficiez pas de l'allègement, vous devez suivre 2 semaines de formation)

### 3. Conditions d'entrée :

- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques niveau 1) ou de l'AFPS
- Être dans sa 18<sup>ème</sup> année

### 4. Le prix de cette formation

- Coût à la charge du stagiaire : **620 € pour 1 semaine, 1120€ pour 2 semaines**
- Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.

Cette formation étant couteuse et conséquente, elle ne sera organisée que sous réserve d'un nombre minimum de candidats et sera limité à 30 places.



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## 5. Inscription

Via l'espace licencié sur le site de la F.F.T.A : Avant le début de la formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

- Date limite d'inscription : en fonction des organisateurs

## 5. Dates de la Formation

Module 1 : selon les organisateurs

Module 2 : selon les organisateurs

Examen : selon les organisateurs

Planning des sessions : [https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/calendrier\\_cqp-ata\\_2021-2022.pdf](https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/calendrier_cqp-ata_2021-2022.pdf)



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## C.Q.P. « Technicien Sportif »

Le titulaire du CQP Technicien Sportif de tir à l'arc a pour vocation d'encadrer et entrainer en autonomie des séances collectives et individuelles de tir à l'arc jusqu'au niveau national, dans la limite de 12 pratiquants.

Le titulaire du CQP Technicien Sportif exerce son activité en toute autonomie, toute l'année, sous la responsabilité de son employeur, jusqu'à 360 heures maximum à l'année et auprès d'archers compétiteurs

### B) Accès à la formation

Pour accéder à la formation, le candidat doit :

- Avoir 18 ans
- Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Être diplômé Entraîneur 1
- Avoir un niveau minimum de performance en tir olympique

	Arc Classique	Arc à Poulies
Hommes	520	625
Femmes	500	600

### B) Modalités

La formation est composée de 4 modules de 40 heures :

- **Module 1** : mis en œuvre au sein du comité régional entre septembre et décembre (les titulaires du diplôme E2 en sont dispensés)
- **Module 2 et 4** : mis en œuvre au niveau national entre janvier et juin (CTSARC de Chennevières sur Marne)
- **Module 3** : Immersion dans une structure du PES (Pôle Espoirs ou Pôle France)

### C) Coûts et financements

Cette formation professionnelle, inscrite au RNCP, peut être financée de différentes manières :

- En tant que salarié, vous pouvez percevoir des aides directement de l'OPCA auquel cotise votre employeur
- En tant que demandeur d'emploi, les coûts de formation peuvent être pris en charge par Pôle Emploi.
- Pour toute information, vous pouvez contacter le département formation de la FFTA.
- **Vous êtes entraîneur 1** (4 semaines de formation) : 1464€
- **Vous êtes entraîneur 2** (3 semaines de formation) : 1098€

Cette formation étant couteuse et conséquente, elle ne sera organisée que sous réserve d'un nombre minimum de candidats et sera limité à 30 places.



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## FORMATION ARBITRE

Être arbitre, c'est une vocation. Cette fonction inspire le respect. Sans arbitre, il ne peut y avoir de compétitions ...

Les arbitres acceptent :

- De recevoir une formation spécifique comprenant l'étude des règlements
- De passer un examen écrit
- De maintenir leurs connaissances à jour
- De consacrer de nombreux week-end dans l'année pour assurer leur charge

Afin de répondre aux besoins en matière d'arbitrage, la filière de formation d'arbitres est structurée de la manière suivante :

- Arbitre Jeune (à partir de 14 ans avec 2 ans de licence)
- Arbitre Fédéral /Arbitre Formateur
- Arbitre National
- Arbitre Continental/ International



Les Comités Régionaux désignent leur **Président de Commission Régionale des Arbitres (PCRA)** qui coordonnent les activités des arbitres au plan régional en relation avec la CNA.

Si vous êtes intéressés par la fonction d'arbitre, n'hésitez pas à le contacter.

### A) Conditions d'accès :

- Arbitre Jeune : à partir de 14 ans
- Arbitre fédéral : avoir atteint la majorité le jour de l'examen.
- Le candidat doit avoir une ancienneté minimum de 24 mois de licence et une pratique en compétition le jour où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre.
- Ne pas avoir subi de sanction fédérale au cours des cinq dernières années

### B) Modalités :

La formation comprend l'étude des règlements et se fait à la fois en stages théoriques (journées de formation) et en stages pratiques lors de mise en situation sur des compétitions officielles de la région. Elle est dispensée dans les départements par des arbitres formateurs.

### C) Le prix de cette formation :

Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.

### D) Inscription :

Faire acte de candidature au P.C.R.A par l'intermédiaire du président de club

# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## RENSEIGNEMENTS

- **Responsables de la Commission Formation :**  
**Audrey KIENER**  
E-mail : [spiritarcherie@gmail.com](mailto:spiritarcherie@gmail.com)  
**Sylvie DEMAY**  
E-mail : [cgie84@wanadoo.fr](mailto:cgie84@wanadoo.fr)
- **Commission Arbitres, P.C.R.A :**  
**PCRA : Michel ALLEGRE**  
E-mail : [michel.allegre.sud@gmail.com](mailto:michel.allegre.sud@gmail.com)  
**Formation :**  
**Stéphane VALETTE / Marie-Christine MENAGER**  
E-mail : [s.valette@ffta.fr](mailto:s.valette@ffta.fr)  
E-mail : [mc.menager84@gmail.com](mailto:mc.menager84@gmail.com)
- **CTR :**  
**Julien ALSBERGHE**  
E-mail : [j.alsberghe@ffta.fr](mailto:j.alsberghe@ffta.fr)
- **Autres :**  
Sites Internet : Tutoriel Inscription à une formation :



informez-vous sur [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

**ECOUTE DOPAGE**

N° Vert 0 800 15 2000

Du lundi au vendredi de 10h à 20h.  
après 18h00 et dimanche après-midi sur demande

QR code



Accédez directement  
au site depuis votre  
téléphone mobile en  
fléchant ce QR code.



COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC  
Provence Alpes Côte D'Azur

## TUTORIEL D'AIDE

INSCRIPTION A UNE SESSION DE FORMATION

<https://www.tirarcpac.fr/media/uploaded/sites/11475/kcupload/files/tuto%20inscription%20formation%20cr13.pdf>

Site de la Fédération : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr) rubrique Formation – Schéma des Formations - Inscriptions

Agence Française de Lutte contre le Dopage : [www.aflid.fr](http://www.aflid.fr)

# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## LABELISATION

Coup d'envoi des nouveaux labels !

### La volonté est notamment :

- De relancer l'impact de la labellisation sur la structuration ;
- D'accompagner davantage les clubs ;
- De simplifier les démarches et de redonner plus de cohérence aux labels en s'adaptant au contexte qui a changé ;
- De donner plus de lisibilité en valorisant ce que le club fait et ses spécificités.



### Les principales évolutions :

- Le respect des statuts de la fédération est intégré dans les prérequis
- Dépôt du projet associatif et du compte rendu d'AG du club.
- Simplification du dispositif grâce à :
  - La fin du Logiciel Label FFTA : la demande de label sera intégrée dans l'espace du club et un maximum de critères sont ainsi automatisés.
  - Une diminution du nombre de critères et la fin du système de points : pour valider un niveau, le club devra valider l'ensemble des critères qui le définissent.
- Passage de 3 à 4 niveaux de manière à avoir un premier niveau plus accessible et à valoriser les clubs les plus avancés.
- Création de certifications qui permettront d'identifier et valoriser les domaines d'expertise du club et son implication (Accueil des moins de 10 ans, compétition, parcours, mixité, animation/découverte, Tir à l'arc sur ordonnance, handicap, citoyen).
- Accompagnement de la structuration des clubs :
  - Formation des référents structuration labellisation des clubs pour accompagner les clubs à l'élaboration du projet associatif et à mettre en évidence leurs spécificités
  - Création d'un outil pour accompagner le club dans sa structuration, mise à disposition d'outils...

### Comment un club pourra être labellisé ?

Le club effectue sa demande via son espace club. Il devra valider les critères d'au moins une certification et d'un des niveaux de chaque thème. Chaque certification a ses critères distincts. Ils sont identiques pour tous les clubs sans différenciation suivant le niveau de label auquel il peut prétendre.

Les demandes de label et certification(s) se font durant une période déterminée de septembre à décembre. En dehors de cette période, les dossiers de demande de label et de certification(s) sont en mode « simulation » et ne pourront pas être soumis aux référents départementaux et régionaux.

Ce mode simulation permet à chaque club d'évaluer, à n'importe quel moment de l'année, ce qu'il a la capacité de valider ou ce sur quoi il doit mettre l'accent pour progresser.

C'est au 1er septembre de chaque année que la base de données sur laquelle s'appuie l'évaluation est mise à jour. Chaque club devra donc vérifier ou compléter ses données.



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

[https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/fiche\\_technique\\_label\\_01-09-21\\_ok.pdf](https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/fiche_technique_label_01-09-21_ok.pdf)

définir un Projet de club : [https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/projet\\_pour\\_se\\_developper.pdf](https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/projet_pour_se_developper.pdf)

LA COMMISSION REGIONALE			
Président	DEMAY Bruno	<a href="mailto:bruno.demay.sud@gmail.com">bruno.demay.sud@gmail.com</a>	06 17 07 11 00
Membre de Droit (Cadre Technique)	ALSBERGHE Julien	<a href="mailto:j.alsberghe@ffta.f">j.alsberghe@ffta.f</a>	
Membre	ALLEGRE Michel	<a href="mailto:michel.allegre.sud@gmail.com">michel.allegre.sud@gmail.com</a>	
Membre	ALBERT Marcel	<a href="mailto:albert.marcel359@orange.fr">albert.marcel359@orange.fr</a>	
Les référents par Départements			
Alpes Haute Provence / Hautes Alpes	DARNIS Guy	<a href="mailto:g_darnis@orange.fr">g_darnis@orange.fr</a>	06 29 58 19 65
Alpes Maritimes	ALLEGGRINI Elisabeth	<a href="mailto:elisabeth.alleggrini@wanadoo.fr">elisabeth.alleggrini@wanadoo.fr</a>	06 09 20 16 60
Bouches du Rhône	GERARDIN Elisabeth	<a href="mailto:elisabeth.gerardin.06@gmail.com">elisabeth.gerardin.06@gmail.com</a>	06 21 70 17 61
Var	PETITJEAN Jacques	<a href="mailto:j.petitjean@ffta.fr">j.petitjean@ffta.fr</a>	06 61 18 11 27
Vaucluse	DEMAY Bruno	<a href="mailto:cgie84@wanadoo.fr">cgie84@wanadoo.fr</a>	06 17 07 11 00



# Comité Régional Tir à l'Arc Sud-PACA

## ÉCOLE du TIR à l'ARC FRANÇAIS (E.T.A.F.)

Créée dans l'objectif affiché par la Fédération Française de Tir à l'Arc de former des jeunes archers compétitifs vers le plus haut niveau international, l'École du Tir à l'Arc Français repose sur la reconnaissance de clubs formateurs, à la base du Parcours de l'Excellence Sportive (PES).



Afin d'identifier les clubs proposant des conditions d'accueil, de formation et d'entraînement performantes, trois critères ont été établis :

- Le nombre de jeunes archers en arc classique ayant une pratique compétitive : 6 archers du même club doivent avoir participé à au moins 3 tirs olympique dans la saison.
- Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 6 archers : 550 points de moyenne chez les garçons et 530 chez les filles
- La durée de fréquentation du club : 3 années de licence dans le même club (s'il ne s'agit pas du club initial).

L'identification des clubs formateurs ne s'appuie donc que sur des critères observables et non sur le fonctionnement interne du club. Néanmoins, il est fortement conseillé aux clubs de baser leur formation et leur entraînement sur la philosophie et la mise en œuvre de la démarche fédérale d'enseignement.

## Accompagnement Fédéral des Clubs labellisés ETAF

- Une aide financière pour les TNJ
- Une réunion nationale des clubs ETAF.
- Une étude personnalisée des besoins et stratégie en formation continue
- Un lien avec les équipes ou collectifs nationaux
- L'intégration des entraîneurs reconnus des clubs ETAF au sein de l'Académie des Entraîneurs
- Pour les nouveaux clubs ETAF, un week-end de formation continue des entraîneurs au sein du Pôle France Excellence de l'INSEP.
- Des outils de communication logotés « ETAF »
- Une dotation de matériel d'archerie Win&Win, AVALON et EASTON.

## Devenez un club de l'ETAF

Le Projet de Performance Régional (P.P.R) a été proposé dans ce sens et s'appuie sur les clubs de la région mettant en œuvre un projet sportif fort. Si vous êtes intéressé par ce projet ou pour de plus amples informations, contactez le Conseiller Technique Régional : Julien ALSBERGHE [-j.alsberghe@ffta.fr](mailto:j.alsberghe@ffta.fr)

